

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Le Comité a fait enquête sur les aspects suivants des prix des machines aratoires:

1. Frais de fabrication des machines aratoires, y compris main-d'œuvre (salaires et traitements), matériaux, frais généraux et bénéfiques;
2. Frais de distribution des machines aratoires, y compris les marges de bénéfiques des vendeurs et les frais de transport;
3. Autres frais subis par le propriétaire de machines aratoires, notamment les frais de crédit;
4. L'organisation de l'industrie et du marché des machines aratoires en Amérique du Nord.

Les points de vue des groupements agricoles, des syndicats ouvriers, des fabricants de machines aratoires et autres organismes en ce qui concerne le prix des machines aratoires ont été consignés au compte rendu des délibérations du Comité.

Le Comité, qui a tenu 32 séances, est d'avis que, étant donné l'énorme portée des questions à l'étude, il faudra les approfondir davantage afin de déterminer l'effet qu'exercent les éléments suivants sur les prix des machines aratoires et des réparations;

- a) Si les agriculteurs reçoivent le plein avantage du marché libre-échangiste dans le domaine des machines aratoires
- b) Les frais de distribution des machines aratoires
- c) Les frais et la normalisation des pièces détachées
- d) La normalisation des machines aratoires
- e) Les dispositions relatives au crédit
- f) La répugnance dont font preuve les fabricants de machines aratoires à fournir les détails de leurs prix de revient que l'on tient pour concurrentiels
- g) Les divergences d'opinions des témoins quant à la productivité de la main-d'œuvre par rapport à l'augmentation des salaires

D'autres études sont aussi nécessaires en raison de:

- a) La nécessité de rappeler certains témoins
- b) L'opportunité d'entendre d'autres témoins

Le Comité tient à remercier tous ceux qui sont venus témoigner ainsi que M. Gordon Haase, économiste au ministère de l'Agriculture, pour les services qu'il a rendus.

Vu alors l'état actuel de son enquête, le Comité recommande en conséquence:

1. Que la question des prix des machines aratoires lui soit déferée le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session du Parlement.